

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colombie.

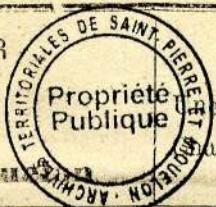
Un an..... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00
Union Postale
Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

A six lignes..... 3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

AU CONSEIL DU CONTENTIEUX

Mercredi matin, il y avait séance du Contentieux administratif.

La séance a débuté par la présentation plus que sommaire d'une demande de dégrèvement de patente de modiste présentée par M^{me} Fourel, Hiriart et Renault.

En cette affaire, le Conseil a été peu galant à l'endroit des trois demanderesses, tout au moins aurait-il dû donner l'efface de la supplication ou réclamation de ces Demoiselles. Il est vrai que les demanderesses n'avaient point de défendeur à prendre la parole en leur faveur.

De son côté, le commissaire du Gouvernement s'est contenté d'invoquer un article 100 quelconque prescrivant la ferclusion de la réclamation, les délais de trois mois après le dépôt des rôles d'imposition étant passés à la date de la demande de dégrèvement.

Le Conseil se retire et, faisant droit aux conclusions du commissaire du Gouvernement, revient en séance prononcer la déchéance de la réclamation, invoquant la ferclusion encourue par la tardivit  de présentation de la demande de dégr vement. De sorte que ces trois Demoiselles se trouvent rester impos es aussi bien pour 1906 que pour 1907.

Cette première affaire termin e, est venu le prononc  du jugement en faveur de la Fabrique dans son proc s avec Peneau fr res.

Comme on s'y attendait apr s le rapport de M. Larqu re, les entrepreneurs ont perdu sur toute la ligne, pas un point du litige n'a  t  tranch  en leur faveur.

Certes, le jugement est fait, comme l'on dit,   chaux et   sable, on devrait dire en la circonstance en ciment arm  pour marquer sa solidit .

L'honorable M. Chatellier, dans la d finition des parties, y a introduit tant de qualit s que le Conseil d'Etat forc m nt devrait les trouver essentiel-

les et surtout inattaquables: c'est ce que nous verrons.

Les parties  tant d'accord, la r siliation du contrat a  t  prononc e contre les entrepreneurs qui, quoique non pay s dans les d lais impartis, ont,   tort dit le jugement, cess  les travaux, ont   tort enlev  des mat riaux qui leur avaient  t  pay s, et s'ils ne l'ont pas  t  en temps des travaux ex cut s, c'est qu'ils ne l'ont pas voulu, l'offre leur en ayant  t  faite dans des d lais normaux.

M. Edouard Erausquin est d sign  par le tribunal comme troisi me expert, chacune des parties devant nommer le sien. Ces trois experts doivent  tablir un devis estimatif des travaux effectu s et un autre de ceux restant   faire.

En attendant que les experts se soient prononc s sur l' tat o  se trouve la construction de l' glise et que leur rapport soit homologu , les choses resteront en l' tat actuel afin de sauvegarder les droits de chacun. C'est- -dire qu'il en ressort que, malgr  que la r siliation soit r solue par autorit  de justice, la Fabrique ne peut s'en pr valoir pour rentrer en possession de l' glise jusqu'   ce que l'expertise soit un fait acquis et incontestable.

Il y a donc   supposer et   pr voir que les travaux de l' glise ne pourront pas reprendre d'ici quelque temps. Il nous reste   voir quelle phase nous r serve la deuxi me partie de ce proc s?

cussion est directe mais plus ou moins en l'air.

Malgr  cela, on porte aussit t plainte au P re Trappiste, qui r unit un volumineux dossier de tous les potins de la ville et de la campagne, le transmet   l'honorable M. Chatellier, d j  bien occup    faire ses malles, lequel,   son tour, charge le commissaire de police en chef de faire l'enqu te.

Il paraît que tous les employ s de la Marine vont comparaître comme t moins, non pas pour avoir vu, car ils n'ont rien vu, mais comme ayant entendu les menaces et les impr cations de Pierre, de Paul et surtout de Jacques.

Quant   la principale chose, aux pi ces   conviction, elles sont encore au fond de l'eau; et la trappe de MM. Miller et C e  tant de «second hand», autrement dit de rencontre, il pourrait bien se faire que la dite trappe eut succomb  sous les efforts du mauvais temps que nous venons d' prouver. Donc, avant de chercher et de trouver les coupables, il s'agirait de savoir si la malheureuse trappe a  t  coup e par malveillance ou hach e par la temp te.

Quant aux petits-p cheurs de l'ile aux Chiens, ils sont la b te noire du P re des marins, du tr s sympathique M. Bousquet   ses heures.

Tout le monde sait en effet qu'il a fait surveiller de nuit comme de jour les braves p cheurs de l'ile aux Chiens afin de leur faire dresser des proc s-verbaux, m me apr s le couchet du soleil, parce qu'ils ont l'habitude de s'associer pour aller aux coques et de n'avoir qu'une seule embarcation pour deux armements. Cela se pratique depuis que l'ile aux Chiens existe.

Cette ann e, M. le Commissaire de l'Inscription maritime a refus  cette facult    tous ceux qui la lui ont demand e, et le garde maritime de l'ile

Trappes et Trappistes

Les trappistes jettent les hauts cris   tous les vents, de toutes parts ils clam t   qui veut les entendre et les  couter, que l'on a coup  leur trappe   bo『te.

C e m fait, ce crime car c'en est un, il n'y a, disent-ils, que les petits-p cheurs capables de l'avoir commis: l'ac-

aux Chiens a été sur les dents par la surveillance qu'il a été obligé d'exercer sur les moindres faits qui se passent dans ce sous-quartier.

Ce n'est donc pas étonnant qu'au sujet de la disparition de la trappe à boëtte, on incrimine ces braves gens qui sont déjà vus d'un mauvais œil, qui ont osé former un syndicat, qui ont osé soutenir qu'en autorisant les trappes, on leur enlevait le pain de la main: c'est la lutte pour la vie que ces travailleurs de la mer ont entreprise, il ne faut donc pas leur en vouloir et tous les socios du monde devraient au contraire leur tendre la main.

Quant à tout le bruit qui se fait et que l'on fait autour de la trappe à boëtte, nous en sommes fort étonnés; mais en admettant qu'elle ait été coupée, ce que nous réprouvons comme étant ennemis des violences, pourquoi tant de tapage, de menaces, pourquoi tout ce vacarme et ces cris de pudeur offensée?

Quand on a saccagé la maison de M. Lagrosillière, quand on a brisé les vitres chez M. Mazier, et hurlé sous leurs fenêtres, est-ce que ces mêmes personnages étaient si shocking de procédés encore plus imprégnés de vandalisme? Car enfin ceux-ci n'avaient d'autre excuse que l'animosité, que la méchanceté, profitant d'un moment de trouble créé à dessein, pour assouvir des haines personnelles à l'abri d'un lâche incognito auquel la foule curieuse servait de protection.

Qu'a-t-on fait alors pour trouver les coupables, ils avaient cependant bien manifesté leur intention de mettre à exécution leurs desseins? On y a répondu par un non-lieu.

Ce qu'il y a de plus bizarre en cette affaire est de voir un commissaire de police enquêter sur une affaire maritime, dans laquelle les employés de la Marine vont, dit-on, être les principaux témoins à charge contre l'inculpé imaginaire auquel on va reprocher des propos plus ou moins en l'air, et de là d'avoir accompli un acte malveillant contre la propriété d'autrui.

Tout cela est bien vague et manque de base, est-ce à dire que la justice en sera plus éclairée! Que l'on nous permette d'en douter.

SERVICE POSTAL

Au départ du dernier courrier, la fermeture de la poste était affichée pour

trois heures du matin; on est en droit de se demander si c'est bien là une heure de fermeture, quand le vapeur postal ne devait partir qu'à sept heures du matin.

Il est vrai qu'avec l'entrepreneur de notre service postal, on ne sait jamais au juste quelles sont ses heures de départ aussi bien à Saint-Pierre qu'à Halifax.

Nous savons des passagers qui, l'an dernier, n'ont jamais pu savoir à quelle heure partiraient le vapeur postal et qui, pour ne pas le manquer, durent faire les cent pas sur la cale le long de laquelle il était amarré.

Cette façon de faire ne se voit dans aucune compagnie de navigation surtout subventionnée pour un service public. A Saint-Pierre où tout se sait, il serait peut-être difficile de manquer son voyage, mais à Halifax ou à Sydney il faut commencer par y arriver. Et c'est un souci d'avoir à se préoccuper, d'y être dans l'incertitude de savoir si on trouvera le Saint-Pierre-Miquelon encore dans le port.

Ceux qui voyagent savent ce que sont ces ennuis et ce qu'il en coûte pour prendre la voie indirecte de Terre-Neuve. Il est cependant bien certain que si les contribuables de la colonie paient un service postal à raison de 100.000 francs par an, c'est assurément pour y trouver quelque commodité tant au point de vue de leurs propres passages que du transport des marchandises.

M. Légasse a tenu à être le bénéficiaire d'un service public, il ne lui a pas été imposé, il appartient donc à l'administration de réglementer ce service à la satisfaction de tous les intérêts. Nous ne voyons pas bien que ce soit le droit de l'entrepreneur du service postal de supprimer l'escale à Halifax. Il y a un service d'hiver qui doit se faire entre Saint-Pierre et Halifax à cause des glaces et il y a le service d'été qui comporte Halifax et Sydney. Il peut se faire que ce service de deux ports soit plus onéreux à l'entrepreneur que de n'en faire qu'un, mais il faut aussi tenir compte qu'il est plus onéreux aux contribuables de payer 100.000 francs que 50.000 francs, afin d'avoir certaines facilités d'approvisionnement et de relations dont le commerce profite.

Quant aux heures de fermeture de la poste, nous estimons qu'elles doivent être à une heure du matin où les hon-

nêtes gens peuvent se permettre de circuler dans les rues sans que l'on puisse faire sur leur compte des suppositions malveillantes. Il y a d'un autre côté à envisager cette commodité de permettre aux voyageurs de passer une bonne nuit et de faire un bon repas avant de s'embarquer; il y aura pour l'entrepreneur cet avantage d'économiser le premier repas à bord, le seul que la plupart des passagers puissent faire par être indisposés par le mal de mer; il y aurait donc satisfaction d'un côté comme de l'autre, car ce doit être un avantage appréciable de transporter des passagers qui ne mangent pas.

Boucherie coopérative

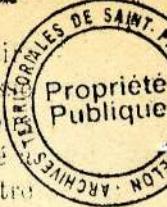
Soucieux du bien-être de leurs peuples, l'Empereur et le Mikado se sont rencontrés dans une conférence, genre de celle d'Algésiras, pour jeter les bases et fonder entre tous les marchands-bouchers une coopérative, dont le résultat, incroyable à première vue, aura été d'augmenter les bénéfices des producteurs et, quoique cela, de réduire quand même le prix de la vente de la viande aux particuliers.

Saint-Pierre manquant de fourrage, on ne ferait plus venir pour la boucherie que des animaux tués, dont la viande achetée à Halifax, plus ou moins fraîche, serait conservée d'abord dans le frigorifique du « Saint-Pierre-Miquelon », puis dans celui que l'on va établir à terre: donc plus de frais de nourriture et de tuage.

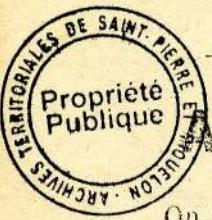
Dans ces conditions, il nous semble que tout le monde devrait y trouver son profit par la réalisation d'une économie de dépenses qui serait compensée par des frets et par la location des frigorifiques maritime et terrestre. Nous sommes étonné que la coopérative ne se soit pas formée d'acclamation.

D'après les indiscretions qui ont péri, il paraît que tous ces beaux résultats, que l'on a fait miroiter, ont laissé les gens froids et sceptiques au sujet de l'innovation projetée et l'indécision a été la conclusion: les uns craignant de perdre leur clientèle, les autres ne voyant pas bien ce qu'ils gagneraient à favoriser une nouvelle spéculation en dehors de leur sphère d'action.

Ses propositions coopératives ayant été rejetées, la corporation des bouchers



sera mal venue maintenant de reprocher à M. Légasse de monter une boucherie en concurrence : la liberté de commercer existe, même quand il s'agit de monopoliser les différentes branches du commerce d'une petite localité.



L'HOPITAL

On nous a assuré qu'il y avait eu enquête à l'hôpital mercredi dernier.

Quoiqu'il soit un peu tard, il paraît que M. l'Administrateur est décidé à faire la lumière sur les incriminations qui circulent dans le public concernant l'administration de M. Feillet.

L'enquête porterait surtout à se rendre compte, autant que possible, de la consommation de certains produits tels que champagne, poulets, œufs et autres traitements sortant de l'ordinaire de ceux que l'on prescrit bien rarement aux simples malades des hôpitaux. La vérification se ferait à l'aide des prescriptions des docteurs.

N'étant pas dans le secret des dieux, nous ignorons encore ce que l'on a trouvé, et si même on trouvera bien quelque chose de défectueux dans l'administration de l'ami Feillet.

Dans tous les cas, nous ne sommes pas les premiers à critiquer ce qui se passait à l'hôpital, puisque le commandant Rouyer de la division navale de Terre-Neuve en 1906 a, paraît-il, dans un rapport officiel adressé au ministre de la Marine, vivement critiqué la manière dont le service hospitalier était organisé et fonctionnait. Si de telles critiques se sont produites, c'est qu'elles avaient leur raison d'être et que des intéressés en avaient eu connaissance.

LE 3 ET LE 6 JUIN

A ces deux dates surtout, les navires et goélettes mouillés au Bonnet Flamand ont essuyé deux forts coups de vent et, de plus, ont éprouvé des pertes de câbles, de chaînes et de lignes, qui ont forcément beaucoup d'entre eux à rentrer plus tôt qu'ils ne le devaient.

Comme conséquence d'un hiver tardif, la première saison de pêche a été très dure et nos pêcheurs de haute mer ont été entravés dans leur métier.

Si on se le rappelle, le 3 et le 6 juin, ce sont les deux plus beaux et les deux seuls jours ensoleillés que nous ayons eus dans le commencement de juin. Il ne faut donc pas se fier au trop beau temps que l'on peut avoir ici.

En effet, nous pouvons dire que jusqu'ici la température ne s'est guère améliorée, surtout pendant cette série de vents de sud-est et de nord-est, qui vient de se terminer heureusement. Matin et soir, l'air est très frais, et certaines personnes n'ont pas encore abandonné leurs vêtements d'hiver; il est vrai que certains chapeaux de paille ont quand même fait leur apparition furtive, tout au moins pendant quelques instants de la journée.

PROCHAINE ARRIVÉE DU KLEBER

Le vaisseau-amiral « Le Kléber » est attendu à Saint-Pierre vers le 22 juin prochain, retardant d'une semaine l'époque pour laquelle le commandant du d'Estrées avait annoncé son arrivée.

Le navire de guerre anglais le « Brilliant », portant le pavillon du commodore anglais est attendu dans le courant de la semaine prochaine.

Il est tout probable que l'amiral Thierry sera accompagné du d'Estrées. On dit que M. l'Administrateur serait dans l'intention de mettre l'hôtel de la Direction de l'Intérieur à la disposition de l'amiral pour faciliter son séjour dans la colonie et le prolonger si possible.

SAUVETAGE

Jeudi matin, à l'accostage du Saint-Pierre-Miquelon à quai, trois enfants en train de voir le mouvement ont été projetés à l'eau par une amarre qui est venue les fonetter en plein corps.

Fort heureusement pour eux, ils en ont été quittes pour un bain forcé. M. Jean Siegfried, qui se trouvait sur le quai, s'est aussitôt jeté à l'eau pour les empêcher de se noyer, et il a été très heureux de pouvoir les déposer sains et saufs dans un doris qui était allé à leur secours.

C'est le deuxième ou troisième sauvetage que M. Jean Siegfried opère, tant à Saint-Pierre qu'à l'Île aux Chiens.

Nous sommes heureux de rendre témoignage à son intrépidité et à son courage.

NAUFRAGE DE LA G^e (LORRAINE)

Par télégramme, on avait appris, il y a quelques jours, que l'équipage de la goélette « Lorraine », armateur M. P. Gautier, avait été débarqué à Sydney par le navire « Fauvette », armateur M. J. Clément.

A la suite de renseignements complémentaires, on a su que cette goélette s'était perdue dans les glaces.

Jeudi matin, les hommes formant l'équipage de la dite goélette ont été rapatriés par le Saint-Pierre-Miquelon et remis aux soins de l'Inscription maritime.

ARRIVAGES

Les arrivages des bancs se continuent sans interruption et les voyages sont plus satisfaisants que l'on ne le présageait. Espérons que cet heureux début, par rapport à l'an dernier, se continuera.

Quoique, au 15 juin, il n'y ait pas encore apparence de capelan, toute la flotte des capelaniers, réfugiée dans le dock pendant les trois ou quatre jours de mauvais temps, est partie pour Langlade et Miquelon. On estime à trente le nombre de bateaux qui vont, cette année, s'adonner à cette industrie côtière.

Nous donnons ci-après la liste des arrivages :

Galilée, 14.000 morues; Couronne, 45.000 m.; Yvette, 20.000 m.; Saint-Christophe, 38.000 m.; Aagèle, 28.000 m.; Maria-Louis, 24.000 m.; Bengali, 42.000 m.; Batavia, 10.000 m.; Lamartine, 45.000 m.; Denise, 12.000 m.; Louis IX, 7.000 m.; Neptune, 18.000 m.; Agonaise, 20.000 m.; Geneviève, 23.000 m.; Sadi-Carnot, 50.000 m.; Féronia, 22.000 m.; Bait-Bill, 14.000 m.; Amédée, 30.000 m.; Jeanne-Auguste, 11.500 m.; Saint-Roch, 30.000 m.; Léon-Emilie, 15.000 m.; Alice et Paul, 23.000 m.; Tour d'Agon, 15.000 m.; Croisade, 21.000 m.; Xénophon, 13.000 m.; Marseille, 22.000 m.; Angler, 20.000 m.; Jeune-André, 14.000 m.; Lélia, 3.000 m.; J. L. G., 22.000 m.; Normande,

25.000 m ; Canadienne, 22.000 m.; Pauline-Louisa, 30.000 m.; Charles-Jules, 27.000 m.; Rose L. 27.000 m.; Louis-Mélanie, 26.000 m.; Eepérance, 22.000 m. Ernestine, 31.000 m.; St-Antoine, 29.000 m.; Emeraude, 27.000 m.; Bernadette, 21.000 m.; Cancalais, 52.000 m.; Père-Jacques, 15.000 m.; Pierre, 15.000 m.; Corail, 33.000 m.; St-Pierre, 37.000 m.; Marietta, 13.500 m.; Bordelaise, 35.000 m.; Victor-Hélène, 15.000 m.; Mouché, 9.000 m.; France, 30.000 m.; Flora, 31.000 m.; Bretagne, 24.000 m.; Jeannette, 35.000 m.; St-Georges, 42.000 m.; Marie-Gabrielle, 25.000 m.; Rose 29.000 m.; St-Nicolas, 35.000 m.; Bonne-Tante, 30.000 m.; Madeleine Davoust, 20.000 m. Alsacienne, 16.000 m.; Albert, 19.000 m. Gladiateur, 40.000 m.; Acadienne, 5.000 m.; Marie-Augustine, 24.000 morues.

NÉCROLOGIE

Jeudi l'après-midi ont été célébrées, au Temple, les obsèques de Madame Harry Hagen, née Bessie White, enlevée à l'affection de sa famille après une année à peine de mariage et à l'âge de 23 ans.

Toute la colonie anglaise assistait à l'enterrement ainsi que les principales notabilités de la colonie.

En cette triste circonstance, nous adressons aux familles White et Hagen l'expression de nos sentiments de condoléance, en les assurant de la part que nous prenons à leur grand chagrin.

ANNONCES & AVIS

A VENDRE

1^o Divers articles d'exploitation tels que chalands, pompe aspirante et foulante, etc.

2^o Diverses marchandises telles que caisses à morue assorties, allonges en fer pour cales et constructions, etc.

3^o Divers objets mobiliers.

S'adresser chez M. J. Nicolas

A VENDRE ou A LOUER

Ensemble ou séparément

L'HABITATION BEUST & FILS

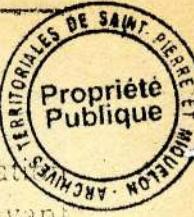
Comportant magasins à sel, à morue, à marchandises; sécherie à morue (système Whitman), charpenterie, tonnellerie, comptoir, écuries, boulangerie, maisons d'habitation, graves, cales, prairies, etc.

A VENDRE

Objets d'ameublement, salle à manger, chambres à coucher, salon.

S'adresser chez M. BENATRE

AVIS



Le monopole de représentation des Corderies de la Scinc lui ayant été concédé, le soussigné a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions:

Avançons, Bitord, Câbles acier français et anglais, Câbles manille, Coco pour aussières, sabailles et bosses de doris, Funin pour rides, Etoupe filée, Fil de fer pour haubans de 6 m/m à 4 p., fil fer d'amarrage de toutes grosseurs, Fil d'acier de 6 à 10 m/m, Lignes de pêche, d'amarrage, Orains, Ralingue manille et goudronnée, Taraud.

E. BENATRE

LANDRY FRÈRES

COMMISSION - CONSIGNATION

Articles d'armement. - Chaussures

Épicerie. - Rouennnerie. - Mercerie

Articles de Paris, etc.

PRIX TRÈS AVANTAGEUX

EN DÉPOT

Chaines de la maison E. DAVAINE & Fils

Câbles acier de la maison LAMBERTI

Copper-Paint et autres peintures de la BALTIMORE COPPER-PAINT & C°

Agence de l'assurance sur la vie :

The Mutual Life Insurance Co of New-York